

République française  
COTE D'OR  
Canton de POUILLY-EN-AUXOIS  
Commune de CRÉANCEY  
21320 CRÉANCEY  
Téléphone: 03 80 90 89 28  
Télécopie: 03 80 90 89 71  
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2011-018 - Séance du 30 juin 2011

Nombre de Conseillers  
- Afférents au Conseil: 10  
- En exercice: 10  
- Qui ont pris part à la délibération: 7

Date de convocation: 23 juin 2011  
Date d'affichage: 1<sup>er</sup> juillet 2011

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de BEAUNE et publication ou notification du 01/07/2011

Le trente juin deux mille onze à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Denis BERTHOUX, Maire

Etaient présents:

**BERTHOUX Denis, LUCOTTE Jean-Marc, GUERIN Patrick, CHOPIN René, CORNESSE Jean-Pierre, PATRIAT Elisabeth (procuration), QUIGNARD Jean-Pierre**

Absents : DESNOYER Fabrice, GIRARD François, PAJOT Marc

Secrétaire: GUERIN Patrick

**Objet :** ADOPTION REGLEMENT SUM DE CREANCEY

Après avoir examiné le projet de règlement de la Salle à usage multiple et avoir discuté les différents articles,

Le Conseil municipal de CREANCEY, à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE le règlement de la Salle à usage multiple tel que défini dans le document joint,

DIT que les dispositions prescrites dans ce règlement seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et portées à la connaissance des diverses associations municipales.

Fait, délibéré et signé en séance, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
BERTHOUX Denis

Certifié exécutoire en application de l'article 1<sup>er</sup> de la  
loi n° 82623 du 22 juillet 1982 et du CGCT.  
Acte publié le 20 janvier 2011



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 04/07/2011  
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 04/07/2011